

L'An 7 à Lannilis

3 Gendarmes de Lannilis assassinés à Bourg-Blanc (28 thermidor an VII)

Le matin du 29 thermidor, une nouvelle terrifiante arrivait à **Lannilis**: 3 gendarmes de notre brigade avaient été assassinés par « les chouans » la nuit précédente au Bourg-Blanc. Aussitôt le Commissaire du Directoire Exécutif près le canton de Lannilis (dont dépendait la commune de Bourg-Blanc) lançait un appel à l'Administration locale et à la population.

*« La commune de Bourg-Blanc vient d'être le théâtre de l'assassinat de trois gendarmes nationaux de la brigade de notre chef-lieu: les citoyens **Paul**, brigadier; **Bride** et **Rivière**, gendarmes. Pénétrés de douleur, j'invite et requiers l'Administration de seconder par tous les moyens qui sont à sa disposition les mesures que les circonstances et les lois nous commandent « Toutes les Gardes Nationales » susceptibles et reconnus capables de porter les armes « devaient accompagner et seconder la troupe et la force armée requises par le commandant de l'arrondissement et se transporter au Bourg-Blanc pour l'escorte de la justice et des autorités constituées ».*

A Lannilis, 15 citoyens étaient requis de prêter main-forte à cette troupe et les autres communes « *n'ayant point de citoyens susceptibles d'un service extraordinaire* » étaient déclarées tenues de seconder le chef-lieu dans la recherche et l'arrestation de tous les étrangers, inconnus et malfaiteurs. De plus à Lannilis, la Garde du soir était doublée.

Cette malheureuse affaire valut bien des ennuis à notre canton et surtout à la commune du Bourg-Blanc. Bien que rien ne prouvât que les assassins fussent des habitants de cette commune, le 12 vendémiaire an 8, le Tribunal Civil du département du Finistère condamnait la commune du Bourg-Blanc au paiement d'une somme de 15000 francs au profit des veuves et enfants des 3 malheureux gendarmes assassinés et à une amende égale « au profit de la République ». La nouvelle en parvint à Lannilis le 28 vendémiaire et ce jour, à 2 heures de l'après-midi, toutes les autorités locales se rendaient au « temple décadaire » puis sur la place publique pour la lecture du jugement. Comme si ce n'était pas suffisant, le citoyen Leclerc, commandant le 5^e arrondissement des côtes du Finistère, invitait l'Administration lannilisienne à fournir les « *casernes nécessaires pour loger 152 hommes faisant partie de la compagnie franche du canton de Lannilis* » (1). Problème pratiquement insoluble évidemment!

Quelques jours plus tard, 5 brumaire, était établi le rôle des 40 contribuables du Bourg-Blanc qui devaient payer l'énorme amende de 30 000 francs et celui-ci communiqué au maire du Bourg-Blanc, le citoyen **Le Roy**. Le 2 frimaire devait commencer le recouvrement de la somme sur les contribuables et pour les 20 le montant devait en être versé au bureau du receveur de l'Enregistrement à Lannilis.

Quant aux gendarmes assassinés, ils furent remplacés le 11 fructidor par le gendarme **Crouan**, de la brigade de Saint-Renan et le gendarme **Dubois**, de celle de Lesneven (2). Le nouveau brigadier fut le gendarme **Minjolet**, de la brigade de Châteauneuf, nommé à Lannilis par arrêté du 2 vendémiaire du chef de la 4^e division de Gendarmerie à Rennes. Peu de temps après, le 2 pluviôse an 8, arrivait à Lannilis un nouveau gendarme, le citoyen **Monneyron**, chasseur à cheval du 2^e Régiment à Landivisiau, qui allait faire souche dans le pays. Homme de grand coeur, le gendarme

Monneyron a exercé dans toute la région une action très bienfaisante à la fin de la Révolution et nous lui consacrerons un prochain article.

(A suivre...)

Y. NICOLAS, Juin 1966

(1) Le 30 brumaire, les locaux n'étant pas encore trouvés, le département mettait la commune de Lannilis en demeure de les désigner immédiatement. Ce furent les maisons **Guennoc**, Veuve **Pondaven**, Veuve **Maingant** et **Bourhis**. Les occupants avaient 48 heures pour vider les lieux.

(2) Ils avaient été nommés par le capitaine **Daniel**, qui connaissait bien Lannilis où il était venu avant la Révolution et où il avait des parents. Le capitaine **Daniel**, emprisonné sous la Terreur, avait échappé de justesse à la guillotine.